[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **12 (1932)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel

de la

Chambre de Commerce suisse en France

16, Avenue de l'Opéra
Paris-Ier

Septembre-Octobre 1932 N° 5

TÉLÉPHONE
Opéra 90-68

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse *fait suite au* Bulletin mensuel *de la Chambre de Commerce suisse en France*

Le numéro : 3 fr.
Un an : fr. 30
(argent français)

CHÈQUES POSTAUX
Paris 32-44

L'Orientation professionnelle en Suisse

Ce numéro emprunte une importance particulière à l'article que, sur notre demande, M. le Docteur Heinis a bien voulu composer pour notre Revue. On sait quelle est la compétence en cette matière du Directeur de l'Institut d'Orientation professionnelle de Genève. Nous sommes très heureux de pouvoir publier les lignes suivantes dont nos lecteurs ne manqueront pas d'apprécier le haut intérêt.

Au sens large l'orientation professionnelle (O. P.) en Suisse peut être définie : l'action systématique consistant à amener la jeunesse dans la vie professionnelle et industrielle. Cette action dépasse donc de beaucoup ce que l'on appelle l'orientation à proprement parler; elle s'étend au placement et plus loin encore à une certaine surveillance ou plutôt à la protection du jeune homme ou de la jeune fille dans l'apprentissage. Cette action présente en outre un aspect pédagogique, éducatif, pour lequel nous réserverons le nom de préorientation (première initiation aux diverses formes d'activité professionnelle, développement du goût au travail, etc.). C'est évidemment à l'école et à la famille qu'appartient cette préparation. Mais l'O. P. au sens strict consiste essentiellement à guider, à conseiller parents et enfants dans le choix du métier. Cette tâche incombe à l'orienteur ou conseiller de vocation. La fonction est nouvelle et c'est à un spécialiste, pourvu d'une large et solide culture scientifique, qu'elle doit être confiée. Travaillant en collaboration avec le médecin, l'école, la famille et les organes d'informations économiques (Offices ou Chambres de travail, syndicats patronaux et ouvriers, etc., etc.), l'orienteur assure — comme seul un spécialiste peut le faire — l' « instruction » de chaque cas particulier et fournit ainsi aux parents les éléments d'un choix judicieux, raisonné. Quand on considère la façon aveugle et hasardeuse dont se fait habituellement le choix de la profession, et les mécomptes qui s'en suivent, on conçoit la nécessité d'une orientation professionnelle *rationnellement organisée.*

Par là il faut entendre une solution aussi complète, aussi conforme que possible aux exigences de la raison et de l'expérience. Un tel but ne saurait être atteint du premier coup. Mais l'histoire du problème montre, en Suisse comme ailleurs, un acheminement en quelque sorte inévitable vers cette solution rationnelle. L'évolution de la médecine n'a-t-elle pas obéi, elle aussi, à cette loi qui tend à substituer le rationnel au simple empirisme?

Comme dans les autres pays le mouvement de l'O. P. est issu, en Suisse, de préoccupa-